



Retenue sur matelas tache et cabine douche endommagée

Par **Papillon8369**, le **03/07/2020 à 16:52**

Bonjour

Suite à l'état des lieux sortie il a été constaté que 2 matelas ont été tachés par le locataire

Ces matelas valent 350€ chacun et ont 20 ans

Cependant comme il y a une tache et non l'usure doit-on retenir le prix du matelas ou appliquer un taux de vétusté quand même ?

Le locataire est resté 2 ans dans les lieux

Par ailleurs la porte de cabine de douche ne coulisse plus je suis obligée de la changer

Je pense qu'il y a l'usure mais qu'il a également cassé le bas qui coulisse plus

Quel taux dois-je appliquer ?

Enfin il a également cassé un fauteuil d'une valeur de 605€ de 2000

Ses enfants ont sauté dessus

La aussi doit-on appliquer un taux de vétusté du fait qu'il l'a cassé

Je vous remercie

Doit-on envoyer une lettre recommandée et quelles pièces justificatives faut-il fournir en dehors de l'état des lieux de sorties et des factures d'origine ?